



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux mille vingt et un, le premier juin

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé exceptionnellement à la salle des fêtes, Place Dhuicque, sous la présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.

**Étaient Présents :** Adeline ROLDAO-MARTINS, Didier WROBLEWSKI, Maryse GUILBERT, François VARLET, Sandrine FILLASTRE, Fabrice LIEGAUX, Nadine RACAULT, Michel RAES, Eric GUEDON, Virginie SARTEUR, Ahmed LAFRIZI, Jean-Jacques BIZERAY, Laurent CARLIER, Josette DAMBREVILLE, Eric SZWEC, Géraldine PEUCHET, Sylvie DUPOUY, Amadou SENE, Annie PANNIER, Anthony ARCIERO, Laëtitia ALAPHILIPPE, Christine SEDE, Djiey Di KAMARA.

**Absents représentés :** Nélia LECKI donne pouvoir à Adeline ROLDAO-MARTINS

Nelly GICQUEL donne pouvoir à Anthony ARCIERO

Marina CAMAGNA donne pouvoir à Sandrine FILLASTRE

Daniel BENAGOU donne pouvoir à Djiey Di KAMARA

**Secrétaire de séance :** Michel RAES

**Demande de DSIL dans le cadre de la dépollution de la parcelle « Le Parc » suite à l'installation d'une déchetterie sauvage (ROMS)**

La commune de Survilliers souhaite obtenir une troisième subvention entrant dans le cadre de la DSIL, pour la résorption du dépôt sauvage d'importance qui a été organisée durant la période du 06 juin 2020 au 23 juillet 2020 par l'installation d'un camp de ROMS.

Le budget global de cette opération s'élève à :

- **129.712 € HT** (soit 155.654,40 € TTC)

Le financement hors taxe de l'opération s'effectue comme suit :

Coût total de l'opération	Subvention accordée par le conseil départemental du Val d'Oise	Subvention accordée par le conseil régional Ile-de-France	Subvention demandée dans le cadre de la DSIL	Autofinancement de la commune
129.712 €	32.428 € (25%)	59.888,03 € (46,17%)	11.453,57 € (8,83 %)	25.942,40 € (20%)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** Madame le Maire à demander une subvention exceptionnelle, au taux maximum prévu, pour la résorption du dépôt sauvage d'importance, soit : **11.543,57 €**



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

**Adeline ROLDAO-MARTINS**

Accusé de réception en préfecture  
095-219506045-20210601-33-2021-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2021  
Date de réception préfecture : 28/06/2021